

Communiqué de presse

Paris (France) – Le 12 février 2020 à 21h00

**Mise à disposition
d'un prospectus à l'occasion de l'admission sur le marché
réglementé d'Euronext à Paris de BSA, d'actions issues de
l'exercice des BSA et d'actions issues des obligations
remboursables en actions ou rachetables de la Société**

Le Groupe Ymagis (FR0011471291, MAGIS, PEA-PME), spécialiste européen des technologies numériques pour l'industrie du cinéma, annonce que l'autorité des marchés financiers a approuvé le [11] février 2020 sous le numéro 20-040 le prospectus déposé à l'occasion (i) de l'émission et de l'admission sur le marché réglementé d'Euronext à Paris d'un nombre maximum de 7.966.558 bons de souscription d'actions, (ii) de l'admission sur le marché réglementé d'Euronext à Paris d'un nombre maximum de 3.983.279 actions nouvelles issues de l'exercice desdits bons de souscription d'actions et (iii) de l'admission sur le marché réglementé d'Euronext à Paris des actions émises au titre du remboursement du principal et/ou du paiement des intérêts en actions d'un emprunt obligataire réalisé par émission de 9.166 obligations remboursables en actions ordinaires nouvelles ou existantes de la Société ou rachetables par la Société.

Ce document est mis à la disposition du public à l'occasion de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société du 19 février 2020 appelée à délibérer sur les opérations décrites ci-avant.

Ces opérations seraient réalisées au titre de l'accord conclu avec la totalité des créanciers obligataires et bancaires du Groupe sur le plan de restructuration financière de ce dernier (le « **Protocole de Conciliation** »), dont les termes ont été annoncés le 2 décembre 2019.

La réalisation des opérations précitées est soumise aux conditions suspensives suivantes : (i) homologation par le Tribunal de Commerce de Paris du Protocole de Conciliation et (ii) approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société devant se réunir le 19 février 2020.

Le prospectus est constitué :

- du document d'enregistrement universel de la Société enregistré auprès de l'AMF le 7 février 2020 sous numéro R.20-004 ;
- de la note d'opération ; et
- du résumé du prospectus (inclus dans la note d'opération).

Le prospectus peut être consulté sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers, ainsi que sur le site de la société à l'adresse www.ymagis.com dans les rubriques « Relations Investisseurs » et « Documentation ». Des exemplaires sont également disponibles sans frais au siège de la Société, 40 Rue Gabriel Crié, 92240 Malakoff.

Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans l'URD, et plus particulièrement les facteurs de risques détaillés dans son chapitre 3. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats de la Société ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs et la valeur des titres de la Société. En outre, d'autres risques, non encore identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société à la date d'approbation du Prospectus par l'AMF, pourraient également avoir un effet défavorable sur son activité, son développement ou sa situation financière.

Parmi les risques considérés comme significatifs par la Société se retrouvent, notamment :

- Les risques liés à la récente restructuration financière de la Société ;
- Les risques liés au non-respect des covenants bancaires, i.e. les clauses spécifiques du Protocole de Conciliation limitant la capacité du Groupe à réaliser certaines opérations et dont le respect pourrait affecter la capacité de ce dernier à exercer ses activités, et limiter sa capacité à réagir en fonction des conditions du marché ou encore à saisir des opportunités commerciales qui se présenteraient. Ces covenants sont de deux nature (i) des covenants financiers liés à ses résultats opérationnels sur certaines périodes bien définies : limites de CAPEX, EBITDA minimum, ratio de dette financière sur EBITDA et ratio d'EBITDA sur les intérêts financiers et (ii) des engagements « De faire » ou « De ne pas faire » ;
- Le risque de liquidité dû à l'importance du Besoin de Fond de Roulement (BFR);
- Les risques liés aux impayés des clients de la Société et au délai de recouvrement des créances clients;
- Les risques liés à la capacité d'innovation de la Société et d'adaptation aux évolutions technologiques;
- Les risques liés à la restructuration du pôle Eclair.

A PROPOS DU GROUPE YMAGIS

Ymagis est le spécialiste européen des technologies numériques pour l'industrie du cinéma. Fondé en 2007, le Groupe, dont le siège social est à Paris, est aujourd'hui présent dans 22 pays avec 750 collaborateurs et se structure autour de 4 Business Units : CinemaNext pour les activités de services aux exploitants cinématographiques (ventes et installation, solutions logicielles, support technique/NOC et consulting), Eclair pour les activités de services de contenus (post-production, acheminement cinémas, distribution numérique, multilingue et accessibilité, restauration et préservation), Virtual Print Fee (VPF) pour les solutions de financement et « Autres activités »(réalité virtuelle). Pour plus d'informations, connectez-vous sur www.ymagis.com

YMAGIS est coté sur Euronext Paris et fait partie des indices CAC Small, CAC Mid and Small et CAC All-Tradable.

GROUPE YMAGIS

Jean Mizrahi, Président
Tél. : +33 (0)1 75 44 88 88
investisseurs@ymagis.com

CALYPTUS

Mathieu Calleux
ymagis@calyptus.net
Tél. : + 33 (0)1 53 65 68 62

